

## Informations municipales

### Plan de prévention des risques naturels inondations de l'Ozon

Les conclusions de la commission d'enquête présidée par M. Jean LEVET sont **à la disposition du public pendant un an** à compter de la date de clôture de l'enquête soit jusqu'au 7 décembre 2007.

### Stationnement réglementé

L'an passé la municipalité ainsi que les habitants de la commune et les commerçants ont constaté que la place de la Mairie ne permettait plus d'accueillir les automobilistes. En effet, nombreux étaient ceux qui souhaitaient se rendre dans les commerces, à la mairie, à la médiathèque ou à la poste, mais qui ne trouvaient pas de place pour stationner.

Afin de résoudre ce problème, la municipalité a instauré **une zone de stationnement réglementé, gratuit et limité en temps avec l'usage obligatoire du ticket pris à l'horodateur**. Cette zone s'étendait place de la mairie, mais également route du Pilon et rue du bleu, afin de prendre en compte l'arrivée de nouveaux commerces. Après l'installation de l'horodateur, certains ont émis des réserves à l'égard de la nouvelle réglementation. Nous avons pris bonne note des remarques formulées, et nous avons décidé de suivre certaines préconisations :

- » Un panneau « stationnement gratuit » plus grand va être installé à l'entrée de la place ;
- » La durée du stationnement autorisé va passer de 1 h à 1 h 30, matin et après midi à compter de la fin mai ;
- » L'horodateur ne concernera plus que la place de la mairie ;
- » Les places de stationnement route du Pilon rue du bleu, sont dorénavant des « arrêts minute » (15 mn max.) pour les achats rapides ;

Il va de soi qu'après une période d'adaptation, la police municipale veillera à ce que la réglementation soit respectée.

### Bacs roulants

Nous sommes de plus en plus nombreux à constater que des bacs roulants destinés à recevoir les ordures ménagères, restent sur la voie publique.

Or, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, l'arrêté municipal du 08-09-1988 oblige les propriétaires ou les copropriétaires **à rentrer ces bacs à l'intérieur des maisons ou des immeubles**. Nous vous rappelons que les contrevenants sont passibles d'un procès-verbal pour non-respect d'un arrêté municipal.

### Paroisse

Vous pouvez désormais retrouver toutes les informations concernant les activités de la paroisse Saint-Claude-en-Val-d'Ozon sur le site internet : [www.saintclaudenvaldozon-lyon.cef.fr](http://www.saintclaudenvaldozon-lyon.cef.fr)

### Emploi des engins motorisés

L'emploi des engins motorisés pour les chantiers de construction, pour l'entretien des jardins ou toute autre utilisation est interdit :

- » **les jours ouvrables** avant 8 heures et après 20 heures,
- » **les samedis** avant 8 heures, entre 13 heures et 15 heures et après 20 heures,
- » **les dimanches et jours fériés** : toute la journée.

## Classes en "7"

Prochaine réunion **jeudi 31 mai 2007 à 20h30**, salle C de la médiathèque

## Sécurité du public aux abords des ouvrages hydroélectriques

Le Rhône offre de multiples possibilités en matière de pêche, d'activités sportives et de loisirs nautiques ou pédestres. La fréquentation toujours croissante nécessite de renouveler les messages d'information et de prudence.

La Compagnie Nationale du Rhône, en concertation avec les préfetures, met en place du 15 juin au 31 août 2007 une **campagne de sensibilisation sur la nature des risques** à destination du grand public.

## Association Danse Solaize

Pour fêter sa 15ème année d'existence, l'Association vous confie à son **Gala le samedi 9 juin à la Salle Polyvalente de Solaize à partir de 20h30**.

Après la qualité des démonstrations, qui ont valu aux jeunes de l'Association de bien belles coupes, lors du Challenge du 24 mars, le spectacle est prometteur, car il ne se limitera pas au rock, au Cha Cha et au Jazz, mais le Classique, la Country, le Flamenco, les Danses de salon, la Salsa et les trois niveaux de Danses Orientales, **présentés au cours de 25 ballets** vous étonneront. Gageons aussi que les démonstrations des enseignants vous couperont le souffle.

Pour votre confort, **billets et réservations de tables seront à votre disposition les samedis 26 mai et 2 juin de 10h à 12h**, salle Claire, rue du Mourin. Il sera possible d'en prendre également à l'entrée s'il en reste.

Pour tous renseignements complémentaires sur ce spectacle ou sur l'organisation des nouveaux cours, mis en place par l'Association pour la saison 2007-2008, vous pouvez appeler le 04.78.02.73.42.